

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf :

QUE les prévisions budgétaires 2018 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019, 2020 seront présentés et adoptés lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 21 décembre 2017 à 19h00.

QUE les délibérations, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Toute personne intéressée peut se rendre à cette assemblée, qui aura lieu à la salle du conseil municipal sise au 297 1^{re} Avenue, Portneuf.

Donné à Portneuf, ce 24 novembre 2017.

France Marcotte
Greffière